



À LA BONNE HEURE ! TÉLÉTRAVAIL "CARBURANT"

Des conventions désormais possibles
sans date de fin

Une avancée à concrétiser dans chaque service !



L'UNSA DOUANES DIPA MOBILISÉE



29 JUILLET

Saisine de RH4 par l'UNSA Douanes et intervention de la Fédération UNSA.



11 SEPTEMBRE

L'UNSA Douanes DIPA saisit l'administration sur les interruptions signalées.



23 SEPTEMBRE

L'administration diffuse les modalités actualisées aux agents.



CE QUI CHANGE

Selon le courriel de l'administration du 23 septembre, la DGAFFP confirme que les conventions "carburant" peuvent désormais être établies sans date de fin. L'accord reste soumis aux conditions du dispositif et aux nécessités de service.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Agents ayant des missions télétravaillables et contraints d'effectuer leur trajet domicile-travail en voiture thermique personnelle faute de transports collectifs suffisants.



Jusqu'à 3 jours par semaine à temps plein, avec un plafond pouvant être apprécié sur le mois.



COMMENT FAIRE ?

1

Déjà une convention ?

Définissez les modalités avec votre chef de service et **obtenez son accord avant toute démarche**. Dans SIRHIUS : "Télétravail" > "Fin anticipée". Après validation hiérarchique de la fin de convention, déposez une nouvelle convention sans date de fin.

2

Pas de convention ?

Sollicitez un entretien avec votre supérieur hiérarchique.



Motif obligatoire : "accord en application de la circulaire du 5 mai 2026".

Le télétravail exceptionnel ne peut pas être utilisé dans ce cadre.



UNE AIDE DE 100 € SOUS CONDITIONS

L'administration annonce une indemnité carburant de 100 € pour les agents publics éligibles, sous conditions de ressources et de distance parcourue.



Consultez la rubrique "Trajet domicile-travail" de l'intranet et son simulateur.



ET POUR CEUX QUI NE PEUVENT PAS TÉLÉTRAVAILLER ?

L'UNSA DOUANES DIPA revendique :

- La prise en charge intégrale des abonnements de transports en commun ;
- Une hausse du forfait mobilités durables pour les déplacements éligibles ;
- Une aide financière aux déplacements pour les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel.

NOTRE EXIGENCE : UNE APPLICATION HOMOGENE, UN ACCOMPAGNEMENT RH ET AUCUNE RUPTURE LORS DU RENOUVELLEMENT.



Une difficulté ?

Contactez l'UNSA Douanes DIPA.



LA BOÎTE NOIRE n° 45

SEPTEMBRE 2026



UNSA Douanes DIPA

À vos côtés, au quotidien

unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr
www.unsadouanes.fr



Mise à jour : 23 septembre 2026